

MÉTROPOLE DE LYON

Envoyé en préfecture le 05/02/2020 Reçu en préfecture le 05/02/2020

RÉPUBLIQUAffiché le NÇAISE

ID: 069-216902569-20200128-V\_DEL\_200128\_15-DE

#### COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 28 janvier 2020

Compte rendu affiché le 5 février 2020

Date de convocation du conseil municipal le 22 janvier 2020

Présidente : Madame Hélène GEOFFROY, La Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Ahmed CHEKHAB

## Membres présents à la séance :

**GEOFFROY**, Pierre **DUSSURGEY**, Kaoutar Hélène DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA MARGUE, Nadia COSTA, Yvan LAKEHAL. David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION. KAOUAH. Pierre **BARNEOUD.** Armand Nassima MENZIKIAN, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ARAZ, Myriam ATTO, Christine JACOB, Harun **ZITTOUN**, Nordine MOSTEFAOUI, Philippe GASMI, USTA, Nadia CHHIB, Mustapha NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ

### Membres absents:

Jacques ARCHER, Josette PRALY, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Stéphane BERTIN, Bernard GENIN

Nombre de membres		
– . – . –	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet:

۰ ۵٫۰

Subventions aux associations de parents d'élèves

V\_DEL\_200128\_15

# Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 05/02/2020 Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID: 069-216902569-20200128-V\_DEL\_200128\_15-DE

Chaque année, la Ville de Vaulx-en-Velin subventionne les comités de parents d'élèves et les associations « sou des écoles » des écoles publiques de la commune.

Ces associations, regroupant des parents d'élèves, s'impliquent dans de nombreuses actions de la vie de l'école :

- organisation de temps festifs et de vide-greniers ;
- soutien de projets portés par les enseignants.

Les subventions municipales participent notamment à l'achat de petites fournitures, la réalisation de photocopies, l'organisation de vide-grenier, la prise en charge de frais administratifs, l'achat de jeux etc.... Un bilan chiffré est demandé à chaque bénéficiaire.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé le versement d'une subvention de 200 euros à chacune des 9 associations citées en annexe. La dépense totale s'élève à 1 800 euros (état joint) et sera prélevée sur les crédits du budget 2020 au chapitre 65, article 6574.

## En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver le versement d'une subvention de 200€ à chacun des comités de Parents d'Elèves et des associations « Sou des écoles », soit un total de subventions de 1 800 €.

CPE Henri Wallon élémentaire Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association du Sou des Ecoles Martin Luther King A Ecole Martin Luther King maternelle A Promenade Lenine 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Henri Wallon Maternelle Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200€
FCPE A.France 34 rue A. France 69120 Vaulx en Velin	200€
CPE Ecole LORCA 1 rue R. Desnos 69120 Vaulx en Velin	200 €
PEEP Ecole Makarenko B La PEEP 34 Rue du Viret 69100 Villeurbanne	200 €

Association du Sou des Ecoles Laïques du Pont des Planches Ecole Frédéric Mistral 1 rue Stalingrad 69120 Vaulx en Velin	Envoyé en préfecture le 05/02/2020  Reçu en préfecture le 05/02/2020  Affiché le  ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_15-DE
Association les petits Croizat 9 rue de la Tase 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association « En Harmonie » Ecole J. Vilar 6 Avenue M. Thorez 69120 Vaulx en Velin	200 €
Total	1800 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2020 Reçu en préfecture le 05/02/2020 Affiché le

ID: 069-216902569-20200128-V\_DEL\_200128\_15-DE

**Vu** l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

**Vu** les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

**Considérant** le souhait de la Ville d'apporter un soutien financier aux comités de parents d'élèves et les associations « sou des écoles » des écoles publiques de la commune ;

**Entendu** le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Madame Kaoutar Dahoum, 2<sup>ème</sup> adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

## Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver le versement d'une subvention de 200€ à chacune des 9 associations listées dans le tableau ci-annexé et des crédits prévus au budget 2020 chapitre 65 article 6574, sous fonction 20 « subventions vie scolaire ».

CPE Henri Wallon élémentaire Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association du Sou des Ecoles Martin Luther King A Ecole Martin Luther King maternelle A Promenade Lenine 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Henri Wallon Maternelle Avenue Jean Moulin 69120 Vaulx en Velin	200€
FCPE A.France 34 rue A. France 69120 Vaulx en Velin	200 €
CPE Ecole LORCA 1 rue R. Desnos 69120 Vaulx en Velin	200 €
PEEP Ecole Makarenko B La PEEP 34 Rue du Viret 69100 Villeurbanne	200 €
Association du Sou des Ecoles Laïques du Pont des Planches Ecole Frédéric Mistral 1 rue Stalingrad 69120 Vaulx en Velin	200 €
Association les petits Croizat 9 rue de la Tase 69120 Vaulx en Velin	200€

Association « En Harmonie » Ecole J. Vilar 6 Avenue M. Thorez 69120 Vaulx en Velin	Envoyé en préfecture le 05/02/2020  Reçu en préfecture le 05/02/2020  Affiché le  ID : 069-216902569-20200128-V_DEL_200128_15-DE	
Total	1800 €	

Nombre de suffrages exprimés : 35	
Votes Pour : 35	
Votes Contre : 0	
Abstention: 0	
Sans participation : 0	

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY